



Circulaire n° .3480:
Domaine : Information

Luxembourg, le 27 avril 2017

Circulaire

aux administrations communales

Objet : journée mondiale des réfugiés le 20 juin 2017 - subsides aux communes

Madame le Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

L'intégration des bénéficiaires de protection internationale dans la vie locale représentent un réel défi pour les communes. Le présent appel à projets permet aux communes de bénéficier d'un cofinancement par l'organisation d'actions en faveur de l'intégration des réfugiés, respectivement d'actions d'information dans le cadre de la **journée mondiale des réfugiés**.

Vous trouverez des informations supplémentaires ainsi qu'un document contenant des idées d'activités à organiser lors de la journée mondiale des réfugiés sur le site du UNHCR, destinées aux communes également : <http://bit.do/WRD17>

Objectifs

Les projets soumis devront impulser des échanges réels entre les réfugiés et les résidents de leur commune d'accueil.

Les événements et actions ne doivent pas nécessairement se limiter à la journée mondiale du réfugié du 20 juin 2017, mais peuvent avoir lieu entre le 17 juin et le 2 juillet 2017.

Cadre légal

Le présent appel est adressé aux communes dans le cadre spécifique de la Journée mondiale des réfugiés, une initiative du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR).

Par le biais de l'article budgétaire «*Subsides aux entités publiques du secteur communal, intercommunal et régional, initiant et soutenant des projets en vue de l'intégration et de l'accueil des étrangers*», l'OLAI soutient financièrement les communes qui initient des actions en faveur de l'intégration des réfugiés dans le cadre de cette journée.

Le maximum du cofinancement accordé ne peut être supérieur à 50% du coût total du projet et ce dans la limite des fonds disponibles. Le cofinancement est versé en deux tranches (une avance versée immédiatement et un solde versé après vérification du décompte financier).

Le cofinancement est plafonné à 2.500 euros par commune et ne peut être supérieur à 50 % du coût total du budget prévisionnel, dans la limite des fonds disponibles.

Comment bénéficiaire d'un subside ?

Pour faire la demande de cofinancement, les administrations communales sont invitées à remplir la fiche de candidature, ANNEXE 1, et à l'envoyer à l'OLAI à l'attention de Sandy Fournelle,

7-9, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, ou par e-mail à sandy.fournelle@olai.etat.lu.

Un comité de sélection, composé de représentants de l'OLAI et de l'UNHCR procédera à l'évaluation des demandes en fonction des critères prédéfinis à l'ANNEXE 1.

Les communes peuvent introduire leurs projets a plus tard jusqu'au 24 mai 2017 inclus.

Les communes seront informées des résultats de la sélection au plus tard le 2 juin 2017.

Diffusion

Merci de bien vouloir diffuser cette information également à votre commission consultative communale d'intégration, de même qu'à tout service intéressé.

Pour en savoir plus

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser à Sandy Fournelle à l'OLAI par téléphone au numéro : 247 85752 (matins uniquement) ou par e-mail sandy.fournelle@olai.etat.lu.

Veuillez agréer, Madame le Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Ministre de la Famille et de
l'Intégration



Corinne Cahen

Le Ministre de l'Intérieur



Dan Kersch